

« DES OBJETS QUI PARLENT, DANSENT ET MANGENT »

Nouvelles perspectives muséales

Statut et sacralisation des objets

Marie Mauzé et Joëlle Rostkowski

Volume 37, numéro 1, 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1082905ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1082905ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Mauzé, M. & Rostkowski, J. (2007). « DES OBJETS QUI PARLENT, DANSENT ET MANGENT » Nouvelles perspectives muséales : statut et sacralisation des objets. *Recherches amérindiennes au Québec*, 37(1), 94-96.
<https://doi.org/10.7202/1082905ar>

dans les réserves, mais ces organisations ne vont-elles pas tenter de regrouper ces gens?

G. P. — Nous avons dénoncé ce barrage routier qui d'ailleurs s'est produit, curieusement, au même moment où nous faisons une sortie publique afin d'informer la population de notre engagement dans la campagne électorale. C'est une question importante que vous soulevez. Des autochtones vivent en milieu urbain pour diverses raisons. Nous ne pouvons cependant pas les représenter sans passer par les chefs qui nous donnent notre légitimité et de qui nous tenons nos mandats. Cette question est criante parfois, je pense ici à ce que je vois à Montréal, soit les sans-abri inuits. Autant les organisations inuites que nous-mêmes sommes concernés par le problème.

Guillaume Carle, que j'ai déjà rencontré lorsqu'il était président de l'Alliance autochtone du Québec, une ancienne organisation d'autochtones hors réserve, a été battu à la dernière élection. Il a fondé une autre organisation politique parce qu'il ne reconnaissait pas sa défaite électorale, soit la Confédération des peuples autochtones du Québec et du Canada. Il est allé chercher l'appui de dissidents algonquins du Conseil du Lac Barrière pour mener son opération. Nous avons donc dénoncé ce barrage qui affectait la légitimité des revendications des Algonquins. Nous avons aussi dénoncé le Québec qui avait fait un faux-pas en discutant à une occasion avec cette organisation qui n'est pas légitime à nos yeux. C'est une question complexe.

Note

1. La série Midi des Nations vise à faire connaître des leaders autochtones. Recherches amérindiennes au Québec produit des DVD de ces rencontres publiques. La série a reçu l'aide financière du Secrétariat des affaires autochtones du Québec et du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

« DES OBJETS QUI PARLENT, DANSENT ET MANGENT » Nouvelles perspectives muséales : statut et sacralisation des objets

Marie Mauzé (CNRS, Paris)
et Joëlle Rostkowski
(UNESCO/EHESS, Paris)

Comment s'étonner que ces objets qui parlent, dansent et mangent, conservent même dans la prison du Musée un peu de leur vie frémissante?

(Claude Lévi-Strauss)

ÉMERVEILLÉ PAR LA PUISSANCE et l'expressivité de l'art de la côte Nord-Ouest, Claude Lévi-Strauss a merveilleusement évoqué la qualité de la « vie esthétique » qui en émane. En 1943, il écrit dans un article mémorable, publié dans la *Gazette des Beaux-Arts* :

Beaucoup de ces masques, de ces statues, sont des portraits attentifs qui témoignent du souci, non seulement d'atteindre la ressemblance physique, mais aussi de deviner les plus subtils ressorts de l'âme. Et le sculpteur d'Alaska ou de la Colombie britannique n'est pas seulement le sorcier qui confère au surnaturel sa forme visible, c'est aussi le co-auteur inspiré, l'interprète qui traduit en chef-d'œuvre éternel les émotions fugitives des hommes. (2004 : 148).

Quand Lévi-Strauss écrit ces lignes, le poète en lui s'autorise une allusion discrète au « murmure étouffé » des objets dans la « prison » du musée, alors qu'il ressent un profond émerveillement devant leur force d'attraction. Ces pièces, il ne les perçoit pas seulement comme des « choses », mais comme des « hommes-animaux, des boîtes vivantes », des créations dotées du pouvoir de parler, de se transformer, de communiquer avec l'être humain (*ibid.*). Ainsi, dès les années 1940, pose-t-il déjà en filigrane la question du statut des objets dans les musées, et du respect qu'ils doivent inspirer.

Actuellement, alors que de nouveaux musées consacrés aux arts des premières nations viennent d'ouvrir leurs portes, on s'interroge avec une acuité particulière sur les perspectives muséales qui doivent permettre de faire évoluer le statut de l'objet et de tenir compte de leur dimension sacrée. Quelle est la signification d'un objet, d'une œuvre d'art et quelle est la fonction du musée dans la

présentation des pièces qui constituent ses collections?

Dans les débats qui se font jour depuis les années 1980 sur la notion d'objets sacrés ou sensibles, notamment en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande, la parole est donnée aux peuples autochtones. Comme le souligne Kylie Message à propos du musée national néo-zélandais Te Papa (Wellington), qu'elle rapproche du Centre culturel Tjibaou de Nouvelle-Calédonie : « dans ces deux musées [...] l'image de la culture est très liée à la politique [...] le rôle de la rhétorique est évident dans la façon dont ces institutions ont été pensées, réalisées et établies » (2006 : 137). À cet égard, on peut aussi trouver beaucoup de points communs avec la conception du nouveau National Museum of the American Indian (NMAI) de Washington D.C.

Lors de l'inauguration de ce musée, en septembre 2004, un colloque a été organisé autour des nouveaux enjeux muséographiques. Étaient conviés des conservateurs de Nouvelle-Zélande, d'Australie, du Canada, et quelques spécialistes européens. À cette occasion, les intervenants ont comparé les pratiques et les perspectives qui prévalent dans leur pays respectif. Les débats ont essentiellement porté sur la perception et les valeurs des cultures autochtones situées sur le territoire des États-nations qui les ont conquises et colonisées.

Parmi les communications les plus marquantes figurait celle de Jette Sandahl, directrice du Musée des cultures du monde à Göteborg (Suède), qui s'est engagée en faveur du pluralisme culturel et de la conception des musées comme lieux de réconciliation. Dans son intervention publiée sous le titre « Living Entities » dans le premier volume de la nouvelle collection des Éditions du MNAI, elle fait remarquer : « [Ce] musée évoque et promeut une métaphysique et des cosmologies qui traitent en termes éthiques de la création et de l'ordre de l'univers, ainsi que du lien spirituel qui relie l'espèce humaine et le reste du monde » (2005 : 28). Elle considère que les voix exprimées par les autochtones au sein de ce musée témoignent de leur respect envers les objets considérés comme des entités vivantes, renfermant des esprits, voire perçus comme des êtres conscients éprouvant des besoins qui leur sont propres (*ibid.*).

On assiste donc, au NMAI comme dans beaucoup de « jeunes » musées

tels que le National Museum of Australia et le Musée canadien des civilisations, à une véritable reconsidération des stratégies de présentation des objets et à l'élaboration d'une nouvelle rhétorique dont les enjeux culturels sont considérables aux niveaux national et international.

RHÉTORIQUE ET STRATÉGIES DE REPRÉSENTATION

Au cours de ce même symposium Richard West, directeur du musée, a souligné combien il avait été influencé par les nouvelles conceptions muséales d'autres pays. Il a notamment rendu hommage aux institutions qui ont engagé un dialogue avec les communautés autochtones; pour lui, la mission des musées va au-delà de la simple conservation des collections; il convient d'établir des relations de partenariat avec les communautés concernées et aussi d'encourager la créativité contemporaine. Ainsi, a-t-il présenté le NMAI comme un musée des cultures vivantes.

Le directeur du Musée national de Sydney, Des Griffin, a fait valoir que les institutions muséales ont acquis à la fois de nouvelles responsabilités et une visibilité plus grande qui leur confèrent la capacité de transformer le regard occidental porté sur les cultures autochtones. Il a tenu à souligner qu'en Australie, les responsables ont mené à bien une profonde transformation de la gestion des collections et adopté des comportements plus respectueux à l'égard des objets sacrés. Les conservateurs incluent dorénavant « les peuples et les perspectives autochtones dans les programmes publics » (2005 : 88). Il rappelle qu'en 1993, le Council of Australian Museum Association (CAMA) a approuvé une déclaration de principe intitulée « Previous Possessions, New Obligations ». Celle-ci stipule que les peuples aborigènes d'Australie et du Détroit de Torres « ont des droits spécifiques, des droits primordiaux [et qu'ils sont propriétaires de leur patrimoine culturel immatériel, de la signification des objets exprimée à travers les motifs, les danses, les chants, les récits » (2005 : 86).

Au sein du NMAI, l'équipe dirigeante s'accorde sur la détermination d'attribuer une nouvelle dimension sociale, culturelle et politique aux collections. Comme l'a précisé West lors d'un entretien qu'il nous a accordé en février 2007 : « Un musée n'est pas seulement un palais où sont exposées les collections; il

doit être aussi une vitrine permettant de mettre en évidence les valeurs et la créativité des communautés indigènes. » Quant à George MacDonald, ancien directeur du Musée canadien des civilisations et du musée Victoria de Melbourne, il déclare qu'une nouvelle dynamique a conduit beaucoup d'établissements à dépasser le rôle qui leur a été longtemps imparti; ils ne sont plus de simples dépositaires de vestiges de cultures disparues, mais des lieux d'expression et de représentation d'une créativité contemporaine fondée sur des modèles d'inspiration traditionnelle (2005 : 41). Il ressort de ces débats qu'un accord semble se dégager en faveur d'une collaboration accrue avec les peuples concernés.

REPENSER LE STATUT DE L'OBJET

Lors d'une réunion à l'UNESCO sur le thème : « Mémoire et universalité : De nouveaux enjeux pour les musées », qui s'est tenue le 5 février 2007 à Paris, il a été souligné que, dans les pays où vit une population autochtone importante, « les politiques muséales intègrent les pratiques et croyances des communautés dans la gestion des collections ainsi que leurs points de vue et leurs interprétations » (document d'information). À cette occasion, Neil MacGregor, directeur du British Museum, a fait remarquer que, dans ce contexte, « les conservateurs, quelle que soit leur formation, doivent maintenir un équilibre subtil entre leur propre patrimoine et celui des communautés-sources, entre leur rôle désormais fondamental de médiateurs à travers les frontières culturelles que leur profession a tant contribué à édifier ».

Les conservateurs deviennent donc non seulement détenteurs d'un savoir mais aussi médiateurs culturels, tandis que les objets se voient réserver un statut nouveau, qui tient également à ce rôle de médiation entre passé et présent, entre créateurs et spectateurs, entre autochtones et non-autochtones. La valeur des objets tient autant à leur fonction au sein de leurs communautés d'origine qu'à leur mode de représentation au sein du musée. On peut aussi se demander si l'objet doit être présenté dans une optique muséographique dite scientifique ou, au contraire, comme au NMAI, à travers la multiplicité des voix autochtones et la subjectivité d'un discours polyphonique. Dans cette perspective nourrie des croyances traditionnelles amérindiennes l'objet a une

parole, raconte une histoire. Pour George Horse Capture, spécialiste de l'art des Grandes Plaines « une chemise indienne est un objet vivant, elle raconte l'histoire d'un ancêtre, c'est un poème qui nous parle de souffrance, de massacres, de maladies et d'espérance. C'est un lien entre nos ancêtres et nous-mêmes¹ ». Ainsi, l'objet se voit-il conférer un statut qui va au-delà de sa valeur ethnographique, historique ou esthétique. La notion qui sous-tend ces pratiques muséales rompt avec l'idée que les objets sont figés dans le temps. En effet, dans nombre de sociétés non occidentales, ils ne sont pas des choses inertes, mais au contraire perçus comme dotés d'une vie qui leur est propre et qui ne s'interrompt pas forcément quand ils entrent au musée. Selon Richard Hill, consultant auprès du NMAI, « il ne faut pas récuser la capacité inhérente d'un objet à mener le spectateur vers d'autres niveaux de conscience ». Dans cette optique, l'objet est doté d'un rôle non seulement pédagogique, mais initiatique; il peut dans certains cas exercer sur le spectateur non initié un pouvoir bénéfique, voire curatif, ou au contraire s'avérer dangereux. Sa présentation au public doit donc se faire sur la base d'une bonne connaissance de sa fonction traditionnelle et de son histoire.

LE SACRÉ : PERCEPTION ET INSTRUMENTALISATION

Une dimension supplémentaire tient au caractère sacré de nombreux objets dont les musées sont détenteurs. En effet, ces deux dernières décennies ont été marquées par un phénomène de re-sacralisation qui se manifeste par un double processus. Ainsi, des objets privés de leur caractère sacré du fait de leur transformation en artefacts retrouvent leur valeur traditionnelle par le traitement qui leur est apporté, tandis que des objets profanes, simples outils par exemple, se voient attribuer la qualité d'objets sacrés en raison de leur très grande rareté.

Comment définir ce qui constitue le caractère sacré d'un objet? Déjà en 1912, Émile Durkheim, dans *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, a fait remarquer que la catégorie du sacré variait considérablement d'une société à l'autre. La question est d'autant plus complexe que la frontière entre sacré et profane n'est généralement pas étanche. Certaines catégories d'objets qui n'étaient pas traditionnellement considérées comme sacrées ont été déclarées telles

par certains membres d'une communauté – un tableau peint selon les méthodes occidentales représentant un chef maori peut être perçu comme sacré et soustrait à la vue du public. La gamme des objets sacrés ne varie pas seulement selon les communautés, mais aussi au sein des communautés elles-mêmes, au gré de l'histoire et des enjeux politiques et culturels (Derlon et Mauzé 2003). Une pièce est-elle sacrée ou non? Qui définit son statut sacré? Celles-ci ont-elles le droit d'en disposer comme elles le souhaitent, de les détruire, de les utiliser lors de rituels? La plupart des anthropologues et des conservateurs de formation dite « classique » ont appris à préserver les objets pour l'éternité car, pour eux, ils font partie du patrimoine universel, mais les membres des communautés-sources considèrent que certaines pièces jouent un grand rôle dans la réappropriation du savoir traditionnel et la reconstruction de leur culture.

D'un point de vue juridique, il existe un éventail de dispositions qui prévoient les conditions de traitement et de présentation des objets. Les textes sont nombreux – élaborés conjointement par les représentants des communautés autochtones, des institutions nationales et internationales et des personnels des musées – qui permettent d'appréhender la notion de sacré². Cette notion est en outre liée à la question de la restitution et à l'application de protocoles de gardiennage et de conservation.

Dans ces textes, l'adjectif « sacré » est associé à d'autres notions qui renvoient au domaine du sensible et du secret. La notion de sacré est élargie pour en venir à désigner tout objet « culturellement significatif ». Sont déclarés sensibles des objets à usage rituel, dotés d'une force particulière ou matérialisant le pouvoir de celui ou celle qui les manipule; il en va de même des objets qui ont une importance historique, ou encore qui représentent des valeurs culturelles, un savoir et des idées partagés par la communauté propriétaire de ces objets.

Selon le NAGPRA (Native American Graves Protection and Repatriation Act, 1990), applicable aux États-Unis, « un objet sacré est un objet qui a une signification importante dans la vie traditionnelle ou dans les pratiques actuelles ». Ainsi définie, cette notion est à la fois vague et englobante de telle sorte que chaque communauté puisse, dans ce cadre, élaborer sa propre conception. Cependant, le terme défini dans ce

cadre pose problème en raison de son lien étroit avec le concept de « patrimoine culturel » : en renvoyant à un bien collectif, cette définition néglige de tenir compte de l'importance du caractère privé que constitue dans certains cas la propriété d'objets cérémoniels et le savoir qui y est associé (Harding 1997 : 297-300). Dans l'esprit du NAGPRA, les objets doivent être restitués à un groupe et non à une personne individuelle, ce qui peut faire apparaître, à propos du sacré, des conflits internes au sein des communautés.

Au Canada, il n'existe aucun texte de loi équivalant au NAGPRA qui définit pour l'ensemble des premières nations la notion d'objets sacrés, ou les conditions de leur restitution. Cependant, des partenariats sont établis entre les institutions muséales et les communautés à la fois pour le traitement et les conditions d'exposition des pièces sensibles³. D'une manière générale, l'ensemble des partenaires – autochtones, personnel des musées, anthropologues et juristes – sont sensibilisés aux notions de patrimoine culturel et d'objets sacrés. Toutefois, si la reconsidération des anciennes pratiques muséales et l'élaboration de normes déontologiques en matière de statut des objets semblent modifier la donne dans les pays qui ont des populations autochtones sur leur territoire, il n'en va pas forcément de même dans les pays européens. Ces derniers, anciennes puissances coloniales, attachés à la laïcité, ne sont pas encore sensibles aux arguments que font valoir les défenseurs de ce processus d'essentialisation et de resacralisation des objets. Au sein de ces institutions éloignées géographiquement des communautés-sources, les objets, sacrés ou non, possèdent simplement le statut d'artefacts ou d'œuvres d'art.

Notes

1. « Guiding Spirit: Curators encourage visitors to look beyond the objects to the Power Within » (*The Washington Post*, 15 septembre 2004, p. C).
2. On pense à la loi NAGPRA, au code de déontologie de l'ICOM, à la Déclaration de principe des musées canadiens, à la Déclaration sur les droits des peuples autochtones de l'ONU.
3. Dans une communication récente (mai 2007), Caroline Marchand, restauratrice au Musée canadien des civilisations a montré comment, à partir de cas précis, il était possible de concilier l'approche scientifique du traitement de l'objet dans l'optique de la conservation, le respect des pratiques entourant

le soin d'un objet dans sa communauté d'origine, et sa signification. Les cas soumis à l'étude concernent les expositions, les prêts et le gardiennage.

Ouvrages cités

- GRIFFIN, Des, 2005 : « Australian Museums and Indigenous Peoples: From Previous Possessions to Ongoing Responsibilities », in *The Native Universe and Museums in the Twenty-First Century* : 81-96. Washington D.C et New York, National Museum of the American Indian, Smithsonian Institution.
- DERLON, Brigitte, et Marie MAUZÉ, 2003 : « Sacred or Sensitive Object ». Seminar Series on « Objects and Societies, Non-European Components of European Patrimony (NECEP).
- HARDING, Sarah, 1997 : « Justifying repatriation of Native American Culture Property ». *Indiana Law Journal* 72 : 723-774.
- HILL, Richard, 2005 : « In Search of Indigenous Place: Museums and Indigenous Cultures », in *The Native Universe and Museums in the Twenty-First Century* : 97-117. Washington D.C et New York, National Museum of the American Indian, Smithsonian Institution.
- LÉVI-STRAUSS, Claude, 2004 : « L'art de la côte nord-ouest à l'American Museum of Natural History », in Michel Izard (dir.), *Claude Lévi-Strauss* : 145-148. Série « Cahiers de l'Herne » 82. Éditions de l'Herne, Paris.
- MacDONALD, George, 2005 : « Native Voice at the Canadian Museum of Civilization », in *The Native Universe and Museums in the Twenty-First Century* : 41-51. Washington D.C et New York, National Museum of the American Indian, Smithsonian Institution.
- MARCHAND, Caroline, 2007 : « Conserving the Symbol ». Communication présentée au 28th American Indian Workshop, 10-13 mai 2007. Musée du quai Branly, Paris.
- MESSAGE, Kylie, 2006 : *New Museums and the Making of Culture*. Oxford, Berg.
- SANDAHL, Jette, 2005 : « Living Entities », in *The Native Universe and Museums in the Twenty-First Century* : 27-39. Washington D.C et New York, National Museum of the American Indian, Smithsonian Institution.
- UNESCO, 2005 : *Mémoire et universalité : de nouveaux enjeux pour les musées*. Document d'information et de présentation générale du débat public 5 février 2007. UNESCO, Paris.
- WEST, Richard, 2005 : « Cultural Futures », in *The Native Universe and Museums in the Twenty-First Century* : 7-11. Washington D.C et New York, National Museum of the American Indian, Smithsonian Institution.